E. P. TACHE) m'a attribué certaines observations qui ont servi de texte à la première partie de son discours. Il a dit que je m'étais plaint de la manière dont les divisions électorales étaient faites. Je ne me suis jamais plaint de cola; je n'y ai pas non plus fait allusion. Ce que j'ai dit avait trait à la nomination de conseillers législatifs pour les divisions et à l'obligation où ils sont d'avoir dans ces divisions les biens qui les rendent éligibles. Je suis certain, cependant, que l'hon. premier ministre n'a pas eu l'intention de m'attribuer aucune chose que je n'ai pas dite.

L'HON. SIR E. P. TACHÉ.—Si mon hon, ami n'a pas fait ce reproche, il va de soi que mes observations ne comptent pour rien.

L'Hon. M. SANBORN-Il est un autre point sur lequel je veux aussi attirer l'attention. L'hon, premier ministre a paru vouloir m'imputer d'avoir fait une distinction entre " papistes" et protestants," et cela quand il ne m'est pas arrivé de me servir des termes de "papistes," de "catholiques," ni de "protestants." La distinction et les remarques que j'ai faites n'avait trait qu'aux Anglais et Français du Bas-Canada. Les hons, messieurs se rappelleront que j'ai distinctement admis ce que l'hon. premier ministre a revendiqué pour ses compatriotes, c'est-à-dire leur libéralité bien connue. J'ai toujours admis cela et n'ai jamais été disposé à le nier. mon argumentation était à l'effet qu'en établissant une constitution, nos droits et intérêts auraient du être assurés par des dispositions spéciales, que c'était là la seule assurance satisfaisante que nous pouvions avoir; que nous ne pouvions pas dépendre de la libéralité d'aucune classe d'homines, mais que nous devions avoir l'assurance de garanties distinctes. Voilà quelle a été mon argumentation. (Ecoutez! écoutez!) Je crois que l'hon. premier ministro n'aurait pas dû être aussi sévère à mon égard pour le seul fait de n'avoir pas préciser que les dix hommes qui doivent être choisis dans les provinces maritimes seraient des vieillards, afin qu'ils n'eussent pas l'avantage de mettre des jeunes gens comme compensation pour nos anciens conseillers. Quand je vois, malgré son grand Age, briller encore les feux de la jeunesse chez le premier ministre, quand je vois la vigueur qu'il peut encore déployer, je pense qu'il doit m'excuser de n'avoir pas fait une distinction insidieuse entre jeunes et vieux. (Mooutez! écoutez! et rires.)

L'Hon. M. WILSON informe la chambre qu'il est opposé à l'amendement, mais qu'il est empêché de voter par un arrangement à cet effet pris avec l'hon. M. Moore, qui est absent.

La chambre se divise ensuite sur l'amendement de l'hon. M. SANBORN, qui est rejeté par 42 contre 18.

POUR:—Les hons. messieurs Aikins, Archambault, Armstrong, Bureau, Chaffers, Cormier, Currie, Flint, Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, Malhiot, Olivier, Perry, Preulx, Reesor, Sanborn, Simpson.—18.

Corrae: — Les hons. messieurs Alexander, Allan, Armand, Belleau, Sir N. F., Bennett, Blair, Fergusson, Blake, Boulton, Bossé, Bull, Burnham, Campbell, Christie, Crawford, DeBeaujeu, Dickson, Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Ferrier, Foster, Gingras, Guévremont, Hamilton (Inkerman,) Hamilton (Kingston.) Lacoste, McCorea, McDonald, McMaster, Macpherson, Matheson, Mills, Panet, Price, Prud'homme, Read, Ross, Ryan. Shaw, Skead, Taché, Sir E. P., Vidal.—42.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

JRUDI, 16 féorier 1865.

L'Hon. A. A. DORION-M. l'Ora-TEUR, j'aurais désiré adresser la parole à la chambre en français, ce soir; mais comme un graud nombre de membres ne comprennent pas cette langue, et d'un autre côté, comme presque tous les membres franco-canadiens comprennent l'anglais, j'espère que l'on m'excusera si je m'exprime dans cette langue. En me levant en cette occasion pour adresser la parole à la chambre sur l'importante question qui nous est soumise, je dois dire que je le fais avec un embarras plus qu'ordinaire, non seulement à cause de l'importance du sujet de nos délibérations, mais encore parce que je me vois forcé de différer d'opinion avec un grand nombre de ceux avec lesquels j'ai été habitué à marcher depuis que je suis entré dans le vie publique. Cependant, M. l'ORA-TEUR, lorsque je considère les questions soulevées par les résolutions soumises par le gouvernement, je trouve que, soit qu'elles aient un caractère purement politique,comme la proposition de restreindre l'influence et le contrôle du peuple sur la législature du pays en substituent une chambre nommée par la couronne au conseil législatif electif,—on qu'elles soient d'une nature